

# Le CPLDS\*

Session 2026

## \*Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Un certificat validé par le recteur d'académie  
 Une formation de région académique Nouvelle-Aquitaine

## Le CPLDS, c'est quoi ?

Un certificat qui atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

Une certification comprenant 2 épreuves :

- une mise en situation
- un oral sur une étude de cas



Pour vous accompagner dans sa préparation, l'organisation de la formation se compose :

- D'une formation théorique / De modules d'approfondissement ;
- D'une formation pratique en établissement organisée en deux modules obligatoires

### Publics éligibles :

Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée,  
 les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat (sous réserve de validation préalable par FORMIRIS).



## Préparer la CPLDS : la formation

Les thématiques abordées :

- Décrochage scolaire : prévention et remédiation
- Ingénierie de formation et conduite de projet
- Gestion administrative et financière d'une action de formation
- Coordination d'équipes de formateurs
- Conseil et animation
- Pédagogie différenciée et modulaire en formation

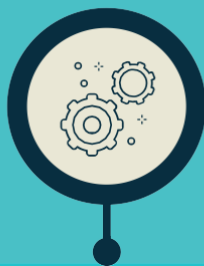


Des temps d'approfondissement qui vous permettront d'appréhender :  
 Travail en partenariat  
 Coordination et animation d'un GPDS  
 Gestion de crise  
 Formateur dans une équipe MLDS  
 Référent d'action MLDS

## Les essentiels de la CPLDS



Un appel à candidature  
 du 23/06/25 au 19/09/25.  
 Une réunion d'information  
 en visio : le 02/07/25  
 ou le 10/09/25 (14h à 15h)



Un engagement : 190 h de formation d'octobre à mai



Auto-formation via Magistère
 

- 2/3 de la formation en distanciel
- 1/3 de la formation en présentiel :
  - 3 séminaires de 2 jours

 Un tuteur pour approfondir les notions et vous accompagner.



Une certification en mai



Le cadre réglementaire :

**Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017** relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire



**Arrêté du 5 mai 2017** relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire »